FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Vista Universele Beschermingslak glans

Réf.	130000007652/
N° rév.	1.3
Date de révision	16.01.2023
Date d'impression	06.06.2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Nom commercial	Vista Universele Beschermingslak glans
Code du produit	34325-002

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Couche pour le bois Vernis transparent
Utilisations déconseillées	Ces informations ne sont pas disponibles.
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	VISTAPAINT B.V. Reflectiestraat 20 2631 RV Nootdorp Téléphone: +31(0)70 369 41 41 Téléfax: +31(0)70 386 92 98
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS Belgien	Information et demande de fiches de données de sécurité: info@vistapaint.nl
1.4 Numéro d'appel d'urgence Belgien	NVIC Tel.: +31(0)302748888 Exclusivement pour médecin principal, l`empoisonnement accidentel, peuvent être obtenus. Exclusivement pour conseiller professionnel.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Vista Universele Beschermingslak glans

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1), 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, Adipohydrazide. Peut produire une réaction allergique.

Il s'agit de conservateurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
2-butoxyéthanol	111-76-2 203-905-0 603-014-00-0 01-2119475108-36-XXXX	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 _____ Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.200 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation: 3 mg/l	≥ 1 - < 10
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 01-2119475104-44-XXXX	Eye Irrit. 2; H319	≥ 1 - < 10
Adipohydrazide	1071-93-8	Skin Sens. 1; H317	≥ 0,25 - < 1

	213-999-5 01-2119962900-36-XXXX	Aquatic Chronic 2; H411	
masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9 613-167-00-5	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 EUH071 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100 Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2 0,06 - < 0,6 % Eye Irrit. 2 0,06 - < 0,6 % Skin Sens. 1A ≥ 0,0015 % Eye Dam. 1 ≥ 0,6 %	≥ 0,0002 - < 0,0015
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9 01-2119514687-32-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A ≥ 0,001 %	< 0,001

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

	En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	Traiter de façon symptomatique. Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	Jet d'eau à grand débit
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'): Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2) Oxydes d'azote (NOx) L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
5.3 Conseils aux pompiers	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Conseils supplémentaires	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et	Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs.

procédures d'urgence	
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.
6.4 Référence à d'autres rubriques	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Observer les réglementations de la protection du travail.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Vista Universele Beschermingslak glans

Limite(s) d'exposition

Composants		No.-CAS
Base	Type:	Paramètres de contrôle
2-butoxyéthanol		111-76-2
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	98 mg/m³
2000/39/EC	Valeurs limites - huit heures	20 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif	
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	246 mg/m³
2000/39/EC	Limite d'exposition à court terme	50 ppm
Conseils supplémentaires:	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	98 mg/m³
BE OEL	Valeur limite	20 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
BE OEL	Valeur courte durée	246 mg/m³
BE OEL	Valeur courte durée	50 ppm
Conseils supplémentaires:	La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue unepartie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		112-34-5
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	67,5 mg/m³
2006/15/EC	Valeurs limites - huit heures	10 ppm
Conseils supplémentaires:	Indicatif	
2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	101,2 mg/m³
2006/15/EC	Limite d'exposition à court terme	15 ppm
Conseils supplémentaires:	Indicatif	
BE OEL	Valeur limite	67,5 mg/m³
BE OEL	Valeur limite	10 ppm
BE OEL	Valeur courte durée	101,2 mg/m³
BE OEL	Valeur courte durée	15 ppm

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection pour se protéger des projections de liquide. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
b) Protection de la peau Protection des mains	Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Avant de commencer à travailler, appliquer une préparation pour soins de la peau, résistante à l'eau, sur les parties exposées de la peau. Porter des gants de protection en cas de contact avec la peau pendant l'application. Délai de rupture: 480 min Epaisseur minimale: 0,4 mm Gants en cauoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents. Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.
Protection du corps	Vêtements de travail Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
c) Protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. L'utilisateur doit porter un masque équipé d'un filtre à particules P2 lors de l'application par projection. Protection respiratoire conforme à EN 143.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Vista Universele Beschermingslak glans

Aspect	liquide
Couleur	clair
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas de données disponibles
pH	env. 8,2
Point de fusion/point de congélation	Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas de données disponibles
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Pas de données disponibles
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Pas de données disponibles
Pression de vapeur	Pas de données disponibles
Densité de vapeur	Pas de données disponibles
Densité	env. 1,04 g/cm³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
Température d'auto-inflammation	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Pas de données disponibles
Viscosité	
Viscosité, dynamique	env. 470 mPa.s (20 °C)
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Pas de données disponibles

Vista Universele Beschermingslak glans

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Ces informations ne sont pas disponibles.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et bases fortes Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Composants:

2-butoxyéthanol:

Toxicité aiguë par voie orale	Estimation de la toxicité aiguë: 1.200 mg/kg Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Toxicité aiguë par inhalation	Estimation de la toxicité aiguë: 3 mg/l Atmosphère de test: vapeur Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Vista Universele Beschermingslak glans

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë par voie orale — Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation — Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.
Mortel par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée — Mortel par contact cutané.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale — Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

2-butoxyéthanol:

Provoque une irritation cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

2-butoxyéthanol:

Provoque une sévère irritation des yeux.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Provoque une sévère irritation des yeux.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Provoque de graves lésions des yeux.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Vista Universele Beschermingslak glans

Composants:

Adipohydrazide:

Peut provoquer une allergie cutanée.

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Peut provoquer une allergie cutanée.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Type de Test	Magnusson-Kligmann
Espèce	Cochon d'Inde
Méthode	OCDE ligne directrice 406

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Produit:

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

Vista Universele Beschermingslak glans

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques	:	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	Pas de données disponibles

Composants:

Adipohydrazide:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9,6 mg/l Durée d'exposition: 72 h

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité pour les poissons	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,19 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia (Daphnie)): 0,12 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,0052 mg/l Durée d'exposition: 48 h NOEC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0,00049 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	100
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	NOEC: 0,098 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicité pour la daphnie et	NOEC: 0,004 mg/l

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	100

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	Pas de données disponibles

Composants:

Adipohydrazide:

Biodégradabilité	Biodégradation: 60 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: OCDE ligne directrice 302B

masse de réaction de:5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one[no CE 247-500-7]et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one[no CE 220-239-6] (3:1):

Biodégradabilité	non dégradable rapidement

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité	Type de Test: aérobique non dégradable rapidement Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Testé selon la directive 92/69/CEE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation	Pas de données disponibles

Composants:

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow: 0,56

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Bioaccumulation	Facteur de bioconcentration (FBC): < 100 En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans l'organisme.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité	Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

	système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire	Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits. Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.
Emballages contaminés	Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses (*) déchet dangereux au sens de la directive 2008/98/EG

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Vista Universele Beschermingslak glans

Remarques	Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils) Directive 2010/75/UE	4,2 %
COV (composés organiques volatils) Directive 2004/42/CE	5,2 % 53,5 g/l Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/i) :140 g/lCe produit contient au maximum140 g/lCOV.
Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Non applicable
Autres réglementations	Observer les réglementations de la protection du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H310	:	Mortel par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

		des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H331	:	Toxique par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances

Vista Universele Beschermingslak glans

chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations	Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.
Service émetteur	Information et demande de fiches de données de sécurité: info@vistapaint.nl
BE / FR	

Vista Universele Beschermingslak glans